

Des sous-gouverneurs militaires (*Ts'an tsan Ta Tchen*), placés à Ili, Tarbagataï, Yarkand, relevaient du Tsiang kiun et avaient sous leurs ordres des *Pan Che Ta Tchen*, agents à Kachgar, Kharachahr, Kou tche, Aksou, Khotan, Hami, et des *Pang pan Ta Tchen*, sous-agents à Och et à Hami. A côté d'eux les chefs indigènes les *begs* (Po-k'o, Pâh-k'eh), conservaient leurs charges dont les plus importantes sont : *Ak'im beg* (gouverneur local), *Ichkhanbeg* (sous-gouverneur), *Chang beg* (percepteur), *Katsanatch' beg* (percepteur), *Hatsze beg* (juge), *Mirabou beg* (directeur de l'agriculture) ¹.

La conquête définitive de cette région en 1759 fut suivie, en avril 1760, d'une cérémonie grandiose dans laquelle les généraux Tchao Houei et Fou Te, qui avaient pris part à la campagne, furent l'objet d'honneurs inusités de la part de l'empereur. K'ien Loung désireux de conserver pour les générations futures les principales scènes de cette guerre, fit appel pour les retracer aux artistes européens qui se trouvaient comme missionnaires à la Cour. L'empereur n'avait d'ailleurs que l'embarras du choix : quatre peintres, dont trois, membres de la Compagnie de Jésus, résidaient à Pe King et appartenaient au groupe d'artistes attachés à la Cour impériale : c'étaient les frères CASTIGLIONE, ATTIRET et SICKELPART, qui eurent plus tard comme adjoint ou remplaçant le frère italien Giuseppe PANZI; le quatrième peintre était un Augustin déchaussé, le frère Jean DAMASCÈNE. L'empereur fit exécuter seize dessins représentant les événements de la conquête du pays des Éleuthes par les frères Castiglione, Attiret, Sickelpart et Damascène; lorsque ce travail fut terminé, K'ien Loung, décidé à faire graver ces dessins en Europe, chargea le vice-roi de Canton de prendre des informations à cet égard; les Anglais furent d'abord pressentis, mais le P. LE FEBVRE, Supérieur de la mission française des Jésuites à Canton, « fit représenter au vice-roi, par un mandarin de ses amis, protecteur déclaré des Français, que les arts étaient plus cultivés en France que dans aucun autre État de l'Europe,

1. H. CORDIER. *Hist. gén. de LAVISSE et RAMBAUD*, VIII, pp. 937-938.